

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 28/02/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 27 février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2024.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam CHARBUILLET Stéphanie, CADIOU Élodie ; LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien arrivé à 18h45 ; LE GUILLOU Grégory,

Absents excusés : Mme LE FOLL Méline ; M. DUBOS Jean-Jacques donne procuration à LABEYRIE Annick ; M. PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory

A été nommé(e) secrétaire : M. DANIEL Christophe

A noter que Monsieur DIRAISON Fabien n'a pas pris part à ce vote étant arrivé à 18h45.

001-2024 – Présentation du rapport Eau du Ponant 2023 aux actionnaires

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La commune de Plouyé étant devenue actionnaire de la société Eau du Ponant, elle doit, tous les ans, étudier et valider le rapport fait aux actionnaires en conseil municipal.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires présentent un rapport écrit devant leur organe délibérant. Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectifs :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus,
- Pour les représentants nommés au sein du Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- De contribuer au contrôle analogue de la SPL Eau du Ponant tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société,
- De s'assurer que la SPL agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité

Pour rappel, le rapport traite uniquement les opérations réalisées en 2022 et non celles de 2023.

Bilan d'activité 2022 :

Contexte contractuel : La Société Publique Eau du Ponant est titulaire du contrat de type concession de type affermage, depuis le 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 8 ans. (Échéance au 31 décembre 2029).

Engagement vis-à-vis des tiers : Achat d'eau avec la commune de Huelgoat.
Autre convention : Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieure contre l'incendie.

Site de production : réservoir de Kermenguy (captage) avec une capacité de production de 220 m³/j.
Une fois traitée l'eau est stockée dans le réservoir dont la capacité totale de stockage est de 150 m³.

Longueur du réseau communal : 65.3 km.
Nombre de branchements : 470.
En 2021, 201 compteurs ont été renouvelés. En 2022, 2 compteurs.

En 2022, 50 775 m³ d'eau ont été mis en distribution, 17 017 m³ d'eau ont été achetés à Huelgoat et 45 806 m³ vendus.

Le rendement du réseau est de 95.3 % pour l'année 2022.

La première année du contrat constitue l'initialisation du volume d'eau dans les compteurs. Le volume vendu est donc surestimé. Le rendement suit la même tendance.

Indice linéaire des pertes en réseau (m³/jour/km) : 0.10

En 2022, 2 fuites sur le réseau ont été réparées et 0 fuite sur branchement.

13/12/2022 : renouvellement du surpresseur air de lavage sur le site de Kermenguy.

Nombre d'abonnés total en 2022 : 470.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, le rapport 2023 de la société Eau du Ponant fait aux actionnaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

En mairie, le 28/02/2024

Le secrétaire de séance ;
Christophe DANIEL

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

